

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt 26817

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/26817

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Reconstitution de l'actif net

Déposant :

Nom/dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 524 959 665

N° gestion : 2016 B 08458



AREAS NORTHERN EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
524 959 665 RCS NANTERRE

(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 27 MARS 2020

L'an deux-mille-vingt et le vingt-sept mars, au siège social de la Société

AREAS WORLDWIDE, société par actions simplifiée au capital de 5 963 550 euros, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Stéphane GERTOSIO,

(ci-après l'« **Associée unique** »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société, a été appelée à prendre les décisions écrites portant sur les points listés ci-après :

1. rapport de gestion du Président ;
2. rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
3. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019
4. affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
5. constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
6. point sur les conventions réglementées visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce ;
7. pouvoirs aux fins de formalités.

L'Associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, des comptes sociaux et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, **approuve** sans réserve tels qu'ils ont été présentés les comptes de la Société de cet exercice, qui se soldent par un bénéfice de 12 652 288 Euros.

L'Associée unique **approuve** également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associée unique prend acte de ce que la Société n'a supporté aucune dépense ou charges non déductible visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.



DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, sur proposition du Président, **décide d'affecter le bénéfice** de l'exercice clos le 30 septembre 2019 qui s'élève à 12 652 288 €, de la manière suivante :

Origine :

▪ Résultat net de l'exercice	12 652 288 €
▪ Report à nouveau débiteur	-5 093 131 €
Total	7 559 157 €

Affectation par imputation sur :

▪ Report à nouveau	55 407 €
▪ Réserve Légale	3 750 €
▪ Dividendes	7 500 000 €
Total	7 559 157 €

L'Associée unique constate qu'au titre des 3 exercices précédents, il n'a pas été distribué de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, constate la reconstitution des capitaux propres de la Société à hauteur de plus de la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique constate qu'aucune convention relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'est à mentionner au registre des décisions au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer », ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, pour servir et valoir ce que de droit.





AREAS WORLDWIDE
Représentée par Monsieur Stéphane GERTOSIO



